

## DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

### Conseil du 17 janvier 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Linda Gauthier Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec</p>	<p><b>Madame Linda Gauthier ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Mme Gauthier soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) Faisant référence à des modifications récentes au Code du bâtiment, elle se demande pourquoi l'arrondissement n'exige pas que les nouveaux commerces qui ouvrent leurs portes dans l'arrondissement soient accessibles aux personnes en fauteuil roulant (accessibilité universelle).</p> <p>2) Question référée pour traitement. Voir «Dossiers ouverts».</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, PRÉCISE QU'IL N'Y PAS, À L'HEURE ACTUELLE, DE RÉGLEMENTATION OBLIGEANT LE PROPRIÉTAIRE D'UN ÉTABLISSEMENT À OFFRIR UN ACCÈS UNIVERSEL. IL CONVIENT QU'IL FAUDRA CONTINUER DE TRAVAILLER EN CE SENS.</p>

<p>Monsieur Henri Desbiolles</p>	<p><b>Monsieur Henri Desbiolles, conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Monsieur Desbiolles soumet deux requêtes au conseil :</p> <p>1) En référence au point 20.03 de l'ordre du jour de la séance courante du conseil d'arrondissement, M. Desbiolles s'étonne qu'on accorde des subventions aux trois sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement, compte tenu des problèmes d'accessibilité qu'entraîne l'installation de terrasses sur trottoirs en période estivale, notamment par la SDC Marché Jean-Talon-Petite-Italie-Montréal.</p> <p>2) Question référée pour traitement. Voir «Dossiers ouverts».</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, PRÉCISE QUE LES SUBVENTIONS À ACCORDER CONCERNENT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES TROIS SDC, ET QUE CES DERNIÈRES GÉNÈRENT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES POUR L'ARRONDISSEMENT. IL AJOUTE QUE L'ARRONDISSEMENT POURSUIVRA LES DÉMARCHES ENTREPRISES L'ÉTÉ DERNIER POUR LIMITER L'IMPACT DES TERRASSES SUR L'ACCESSIBILITÉ DES TROTTOIRS DANS LA PETITE-ITALIE.</p>
<p>M. Paul Marchand</p>	<p><b>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Monsieur Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Marchand propose que des élus de l'arrondissement travaillent de manière neutre avec l'ombudsman de la Ville afin de mieux surveiller ce qui se passe dans l'arrondissement.</p> <p>2) Le citoyen se plaint de la température ambiante, qu'il juge trop froide, à la piscine Père-Marquette.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>D. Moreau</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND NOTE DE LA REQUÊTE DU CITOYEN.</p> <p>LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, M. DANIEL MOREAU, S'ENQUIERT DE LA REQUÊTE ET EFFECTUERA LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES, MAIS QU'AUUCUNE PLAINTÉ CONCERNANT LE CHAUFFAGE N'A ÉTÉ REÇUE À CE JOUR.</p>

Mme Louise Dussault	<p><b>Madame Louise Dussault ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Madame Dussault effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Question référée pour traitement. Voir «Dossiers ouverts».</p> <p>2) Madame Dussault déplore ensuite le manque d'information entourant l'adoption de la réglementation concernant les toits écoénergétiques («toits blancs»). Elle demande pourquoi l'arrondissement n'a pas eu recours au publipostage pour informer davantage la population.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME QUE LES DEUX DERNIERS BULLETINS DE L'ARRONDISSEMENT CONTENAIENT DE L'INFORMATION À CE SUJET, DE MÊME QUE PLUSIEURS ARTICLES ET AVIS PUBLICS PARUS DANS LE JOURNAL LOCAL. IL AJOUTE QUE D'AUTRES DÉTAILS SERONT PUBLIÉS DANS LE PROCHAIN BULLETIN DE L'ARRONDISSEMENT.</p>
Mme Sylvie Roy	<p><b>Madame Sylvie Roy ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>1) Madame Roy demande pourquoi les études scientifiques et les études de coût consultées pour appuyer l'adoption de la réglementation sur les toits blancs ne sont pas rendues accessibles au public.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, RAPPELLE QUE LA LITTÉRATURE TECHNIQUE SUR LA QUESTION EST CONSIDÉRABLE ET QU'IL NE SERAIT PAS POSSIBLE NI UTILE DE TOUT RENDRE ACCESSIBLE. IL AJOUTE QUE LES TOITS BLANCS CONSTITUENT UN INVESTISSEMENT ET QUE LES NOUVELLES MESURES RÉGLEMENTAIRES ONT DÉJÀ FAIT L'OBJET DE CONSULTATIONS ET D'UNE CAMPAGNE D'INFORMATION. ENFIN, IL ANNONCE QUE DAVANTAGE D'INFORMATION SERA AJOUTÉE PROCHAINEMENT SUR LE SITE INTERNET DE L'ARRONDISSEMENT POUR PERMETTRE AUX CITOYENS DE S'INFORMER DAVANTAGE.</p>

Mme Louise Rondeau	<p><b>Madame Louise Rondeau ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Madame Rondeau effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) Madame Rondeau se déclare contre l'interdiction des cours anglaises dans l'arrondissement, tel que prévu à l'article 34 du second projet de Règlement 01-279-28-2.</p> <p>2) Question référée pour traitement. Voir «Dossiers ouverts».</p>	F. W. Croteau	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE LA CITOYENNE. IL PRÉCISE QUE LE RÈGLEMENT OMNIBUS SERA ADOPTÉ, MAIS QUE LE DOSSIER DES COURS ANGLAISES N'EST PAS CLOS.</p>
M. Michel Carrier	<p><b>Monsieur Michel Carrier ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Le citoyen demande de l'information sur le projet de Maison du citoyen, visant l'immeuble municipal situé au 6100, 9<sup>e</sup> Avenue.</p>	É. Ayotte	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, MADAME ÉLAINE AYOTTE, RÉPOND AU CITOYEN EN COMMUNIQUANT UN ÉTAT DE SITUATION SUR CE PROJET.</p>
M. Claude Perreault	<p><b>Monsieur Claude Perreault ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Question référée pour traitement. Voir «Dossiers ouverts».</p>		<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p>
M. Marius Arseneault	<p><b>Monsieur Marius Arseneault ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Faisant suite à une demande qui avait été soumise à l'administration précédente, le citoyen réitère son souhait que l'arrondissement procède à l'installation d'un lampadaire au terrain de pétanque du parc Étienne-Desmarreau.</p>	E. Ayotte	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, MADAME ÉLAINE AYOTTE, DÉCLARE AVOIR ÉTÉ SOLlicitÉE À CET EFFET ET QUE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS A PRIS CONNAISSANCE DE CETTE DEMANDE.</p>

Mme Thérèse Pinard	<p><b>Madame Thérèse Pinard ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Madame Pinard effectue une intervention auprès du conseil :</p> <p>1) La citoyenne dit observer des problèmes de propreté récurrents sur la voie publique dans son secteur d'habitation. Elle demande quelles mesures seront prises pour régler le problème. Elle déplore aussi le bruit occasionné par les opérations de déneigement en période nocturne, notamment en ce qui concerne les sirènes des remorqueuses.</p>	E. Ayotte	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, MADAME ÉLAINE AYOTTE, PREND ACTE DES PROPOS DE LA CITOYENNE ET S'ENGAGE À LA RECONTACTER.</p>
M. Gilles Beaudry	<p><b>Monsieur Gilles Beaudry ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Le citoyen déplore le caractère complexe du règlement 01-279-28-1 et du second projet de règlement 01-279-28-2 devant être étudiés lors de la présente séance.</p>	P. Lampron  F.W. Croteau	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE CONSEILLER DE VIEUX-ROSEMONT, MONSIEUR PIERRE LAMPRON, DÉCLARE PARTAGER L'AVIS DU CITOYEN.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, AFFIRME QUE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT OMNIBUS ÉTAIT LA SEULE ISSUE DEVANT L'AMPLEUR DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR.</p>
M. Grégoire	<p><b>Monsieur Grégoire ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Le citoyen demande pourquoi la piste cyclable de la rue Boyer n'est pas déneigée.</p>	J. Savard	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR JACQUES SAVARD, RÉPOND QUE LE DÉNEIGEMENT DE L'ENSEMBLE DES PISTES CYCLABLES DE L'ARRONDISSEMENT OCCASIONNERAIT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES ET QUE LE CAS DE LA RUE BOYER PRÉSENTE DES DIFFICULTÉS TECHNIQUES, NOTAMMENT EN RAISON DE LA LARGEUR DE LA RUE ET DE LA PRÉSENCE DE BOLLARDS REQUISE EN BORDURE DE LA PISTE.</p>
Mme Charlène Bélair	<p><b>Madame Charlène Bélair ; conseil d'arrondissement du 17 janvier 2011 :</b></p> <p>Question référée pour traitement. Voir «Dossiers ouverts».</p>		<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : SPVM/PDQ 44</b></p>